



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-120193>

Département(s) de publication : **75, 92, 93, 94**

Annonce n° **24-120193**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Préfecture de police

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 17750151700011

Ville : Paris cedex 04

Code postal : 75195

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 92, 93, 94

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2400105

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Thierry AKEHURST

Adresse mail du contact : Pp-dfcpp-marchespublics@interieur.gouv.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Une lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants, complétée par une personne habilitée (imprimé DC1 fourni dans le DCE) ; numéro unique d'identification SIREN ou SIRET délivré par l'INSEE et pouvoir habilitant le signataire si nécessaire.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années, ainsi qu'une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public et une liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. L'exécution des prestations est prouvée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 06/11/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Ville de Paris - Préfecture de police - Direction des finances, de la commande publique et de la performance - Bureau de la Commande Publique et de l'Achat - 1 bis, rue de Lutèce - 75195 Paris Cedex 04

Critères d'attribution : Critère n°1 "Valeur technique" pondéré à 55%, comportant deux sous-critères notés chacun, sur 50 points "Moyens humains et matériels mis à disposition" et "Organisation de la maintenance". Critère n°2 "Prix", pondéré à 35%. Critère n°3 "Valeur environnementale", pondéré à 10%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance de l'installation de traitement des effluents anatomiques de l'institut médico-légal de Paris

Code CPV principal - Descripteur principal : 90524000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Maintenance de l'installation de traitement des effluents anatomiques de l'Institut médico-légal de Paris

Lieu principal d'exécution du marché : Paris

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 107000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Conformément aux dispositions de l'article R 2192-10 du code de la commande publique, le paiement des factures s'effectue dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception de la facture par l'administration, sous réserve d'exigibilité de la créance à cette date. Le défaut de paiement dans les délais entraîne l'application des intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à quarante (40) euros. Le comptable assignataire est Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'île de France et de Paris - 94 rue Réaumur 75104 Paris cedex 02. Les dépenses sont imputées sur le budget spécial de la Préfecture de police - exercice 2025 et suivant, à la section fonctionnement, chapitre-article 93-1021, comptes nature 6156. Le contenu des plis remis par les candidats est précisé à l'article 5 du règlement de la

consultation (RC). Les candidats fournissent les certificats et les homologations mentionnées à l'article 5.2 du RC. Les modalités de remise des plis sont précisées à l'article 6 du RC. Les critères d'analyse des offres par lot sont détaillés à l'article 7.2 du RC. L'accord cadre est passé selon une procédure adaptée avec négociation définie à l'article 7.3 du règlement de la consultation. L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification au titulaire. En l'absence de décision contraire du représentant du Pouvoir adjudicateur notifiée au titulaire au moins deux (2) mois avant l'échéance de la période en cours, l'accord-cadre est reconduit tacitement une (1) fois pour la même durée, sans que sa durée totale ne puisse excéder deux (2) ans. Il est traité à prix mixte, pour partie à prix global et forfaitaire et pour partie à prix unitaire. Il est conclu avec un montant minimum annuel et un montant maximum annuel de 107 000 euro(s) HT. Le montant minimum correspond à 100% du montant de l'offre globale et forfaitaire indiqué à l'annexe n°1 à l'acte d'engagement (DPGF « Entretien courant »). Les modalités d'émission des bons de commandes sont décrites au CCAP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/10/2024